



BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

09/20/2019

Electricité, eau, assainissement...

Les décisions du premier Conseil des ministres de 2020



Electricité, eau, assainissement...

Les décisions du premier Conseil des ministres de 2020

Le Chef de l'Etat et les membres du gouvernement se sont retrouvés, hier, au Palais présidentiel pour leur traditionnelle rencontre hebdomadaire.

Le Président Alassane Ouattara et son gouvernement continuent la lutte contre la pauvreté. Hier, le premier Conseil des ministres de l'année 2020 avait un fort accent social. De nombreux financements ont été annoncés dans les domaines de l'électricité, de l'accès à l'eau et de l'assainissement. Des décisions ont été également prises dans le secteur de la construction et de l'appui aux petites et moyennes entreprises. C'est ce qui ressort du point presse du ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement, Sidi Touré.

Dans le domaine de l'électricité, il a annoncé, à la salle Mosaïque du palais présidentiel, que le Conseil a adopté un décret portant ratification d'un accord de prêt d'un montant de deux cent quatre-vingt-cinq millions neuf cent vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-dix-huit virgule cinquante-trois (285.928.798,53) dollars, soit environ cent soixante-neuf milliards quatre cent trente et un millions cinq cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf (69.431.519.889) Fcfa conclu le 9 octobre 2019, entre la banque export-import de Chine (Eximbank Chine) et la Côte d'Ivoire, en vue du financement du projet d'Aménagement hydroélectrique de Gribopopodi. Ce projet, a dit le porte-parole du gouvernement, "prévu sur le fleuve Sassandra en aval du site du barrage de Soubré, permettra d'augmenter la part de la production d'électricité d'origine hydraulique dans le parc de production de 112 MW de puissance et de 580 GWh de productible. Il contribuera, en outre, à réduire le coût moyen du kilowatt/heure produit sur l'ensemble du parc".

Dans le secteur de l'eau potable également, le Conseil a adopté un décret portant ratification d'un accord de prêt d'un milliard neuf cent soixante-treize millions sept cent onze mille cinq cent trente-trois yuans, soit environ cent soixante-six milliards trois cent soixante-trois millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent quarante-deux francs CFA,



Des financements ont été obtenus pour renforcer et pérenniser l'accès à l'eau potable dans de nombreuses villes de la Côte d'Ivoire. (PH: D'ARCHIVES)

conclu le 13 novembre 2019, entre la banque export-import de Chine (Eximbank Chine) et la Côte d'Ivoire, en vue de financer le projet de renforcement de l'alimentation en eau potable de douze villes. "Ce projet comprend la construction de stations de traitement d'eaux de surface, la construction de stations de reprise, de réservoirs au sol et de réservoirs surélevés ainsi que la réalisation de conduites de refoulement et l'extension des réseaux de distribution, en vue de garantir et de pérenniser l'accès à l'eau potable aux populations des villes de Daloa, Bouaflé, Touba, Odienné, Boundiali, Séguéla, Mankono, Sassandra, Grand-Lahou, Divo, Katiola, Tanda ainsi que des localités environnantes", a indiqué le porte-parole du gouvernement.

Assainissement

En 2020, le gouvernement compte aussi poursuivre l'assainissement des villes de la Côte d'Ivoire. Hier, deux décrets dans ce sens ont été ratifiés. Le premier, selon le ministre Sidi Touré,

porte ratification de l'accord de mandat (étape de préparation et de supervision) de deux millions huit cent dix mille euros, soit un milliard huit cent quarante-trois millions deux cent trente-neuf mille cent soixante-dix francs CFA, conclu le 18 octobre 2019 entre la Banque islamique de développement (Bid) et la Côte d'Ivoire, en vue du financement du projet d'assainissement dans la ville d'Abidjan et dans onze villes secondaires.

Le second porte ratification de l'accord de mandat de quarante millions deux cent cinquante mille euros, soit vingt-six milliards quatre cent deux millions deux cent soixante-neuf mille deux cent cinquante francs Cfa, conclu le 18 octobre 2019, toujours avec Banque islamique de développement (Bid). Selon le ministre de la Communication et des Médias, "le projet, objet de ces différents financements, prévoit la construction d'une usine compacte de digestion méthanique des boues de vidange d'une capacité de 500 m³/j à Abidjan-Sud,

la construction d'une station de traitement de boues de vidange de 500 m³/j à Abidjan-Ouest et à Abidjan-Est, la construction d'une station de traitement de boues de vidange de 200 m³/j à Bouaké et de 100 m³/j dans plusieurs chefs-lieux de région, à savoir Abengourou, Bondoukou, Daloa, Daoukro, Dimbokro, Gagnoa, Man, Odienné, Séguéla et Soubré. La réalisation de ce projet permettra de protéger durablement les populations contre les maladies hydriques et de préserver l'environnement contre la pollution".

L'appui aux petites et moyennes entreprises a été adressé par le Conseil des ministres. Le porte-parole du gouvernement a annoncé la mise en place d'un fonds de garantie des petites et moyennes entreprises. "Le Conseil a adopté deux décrets : un décret portant dissolution du Nouveau Fonds de Garantie des Crédits aux Entreprises Ivoiriennes (Nfgeci) ; un décret portant organisation et fonctionnement du Fonds de Garantie des Petites et

Moyennes Entreprises. Ces décrets concourent à mettre en place, au sein des établissements financiers, en remplacement du Nfgeci, un fonds de garantie des crédits aux entreprises ivoiriennes, en vue de faciliter davantage l'accès des PME au financement bancaire de façon à soutenir leur compétitivité sur le marché national et international. Plus précisément, ce fonds est destiné à garantir les crédits consentis par les établissements bancaires aux Pme nationales dont le capital est détenu à concurrence de plus de 50% par des Ivoiriens. Il est également conçu afin d'accorder une garantie aux engagements par signature pris par les établissements bancaires en faveur des Pme ivoiriennes", a-t-il dit.

Loi relatif au bail à usage d'habitation

Le Conseil a aussi entendu et adopté une communication relative à l'état d'avancement et aux perspectives de mise en œuvre de la loi relative au bail à usage d'habitation. La loi relative au bail à usage

d'habitation, a fait savoir le ministre Sidi Touré, est entrée en vigueur en juin 2018. Elle répond à la volonté du gouvernement de rééquilibrer les rapports entre les parties au contrat, de lutter contre la flambée du coût des loyers, notamment dans la ville d'Abidjan, et d'assurer un meilleur contrôle de l'Administration en la matière. Il a indiqué qu'elle fait "notamment obligation aux parties de conclure le contrat de bail par écrit, de l'enregistrer auprès de l'administration fiscale et exige du bailleur de limiter à deux mois maximum les avances et les dépôts de garantie de loyers. Dans cet élan, au-delà des activités de sensibilisation des différents acteurs, la loi de finances de l'année 2020, dans son annexe fiscale, a révisé à la hausse l'amende infligée aux bailleurs ne respectant pas les limites maximum d'avance de loyers et de cautionnement. La taxe de 20% sur l'excédent des sommes perçues par le bailleur, prévue initialement, a été portée au triple du montant de l'excédent perçu".

Le Conseil a instruit le ministre chargé du Logement à l'effet d'élaborer de façon diligente les textes réglementaires complémentaires avec un contrat de bail type intégrant les obligations des parties, telles que définies par la loi, en vue d'en assurer la pleine applicabilité.

Le Conseil a également entendu et adopté un plan d'optimisation de la compétitivité d'Air Côte d'Ivoire. Au regard des enjeux économiques que sous-tend ce plan d'optimisation, le Conseil a instruit le ministre des Transports et l'ensemble des ministres concernés à l'effet de prendre les dispositions idoines pour sa mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Six ans après le début de ses opérations en janvier 2013, la compagnie nationale Air Côte d'Ivoire est devenue l'une des entreprises aéroportuaires leaders et de référence en Afrique de l'Ouest, avec une part de marché de 52% et un chiffre d'affaires annuel de 90 milliards de francs Cfa ■

ÉTIENNE ABOUA

Ouattara : “ Le vaste chantier de transformation et de modernisation de notre pays doit se poursuivre ”

Comme il est de coutume, le Président Alassane Ouattara et les membres du Gouvernement, avant l'ouverture du premier Conseil des ministres de l'année, ont échangé des vœux. Ci-dessous les deux allocutions. Celles du Chef de l'État et du Premier ministre.

Monsieur le Vice-Président de la République ; Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ; Monsieur le Ministre d'Etat ; Mesdames et Messieurs les Ministres ; Mesdames et Messieurs les Secrétaires d'Etat ; Mesdames et Messieurs, C'est avec un réel plaisir que je vous retrouve tous, ce matin, à l'occasion de ce premier Conseil des Ministres de la nouvelle année 2020. Je voudrais, tout d'abord, vous exprimer, au nom de la Première Dame et en mon nom propre, ainsi qu'en celui du Vice-Président, mes sincères remerciements pour les vœux formés à notre endroit. Ces vœux traduisent l'engagement de l'équipe gouvernementale pour le développement socio-économique de notre pays et je m'en félicite. Je voudrais donc, en retour, vous réitérer mes vœux de bonne et heureuse année 2020, à l'endroit de chacune et de chacun de vous, ainsi

que de vos familles respectives, de vos proches et de l'ensemble de vos collaborateurs. Je souhaite que cette année 2020 soit une année de santé, de bonheur, de prospérité pour chacun et surtout de consolidation de la paix pour notre pays. Monsieur le Premier Ministre, Vous venez de réaffirmer l'engagement et la détermination du Gouvernement à œuvrer, chaque jour davantage, pour l'émergence de notre pays et l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens. D'importants efforts ont déjà été faits dans ce sens, depuis 2011, et je vous félicite pour le renforcement de ces actions, au cours de l'année écoulée, notamment dans le cadre du Programme Social du Gouvernement. En effet, l'exécution de cet important programme que nous avons porté à 1000 milliards de F CFA a permis d'obtenir des résultats tangibles dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection sociale, de l'électricité, de l'eau



potable, des infrastructures routières ainsi que de l'emploi et de l'autonomisation des jeunes et des femmes. Ces résultats, qui sont de mieux en mieux ressentis par nos populations, ont été possibles grâce à l'important travail du Gouvernement. C'est pourquoi, je voudrais vous féliciter pour votre leadership et vous encourager à poursuivre dans cette dynamique afin de répondre aux attentes de nos populations,

en relevant les défis restants. Monsieur le Premier Ministre ; Monsieur le Ministre d'Etat ; Mesdames et Messieurs les Ministres ; Mesdames et Messieurs les Secrétaires d'Etat, Comme je l'ai indiqué dans mon Message de fin d'année le 31 décembre 2019, le vaste chantier de transformation et de modernisation de notre pays doit se poursuivre et même se renforcer au cours de cette année 2020.

Les enjeux spécifiques de cette année électorale devront également être pris en compte dans l'agenda du travail gouvernemental. C'est dans ce sens que j'ai demandé au Premier Ministre de poursuivre les discussions avec les partis politiques et la société civile, durant ce mois de janvier, afin de finaliser le travail sur le cœur du processus électoral, c'est-à-dire le code électoral. A l'image des discussions qui ont abouti à la mise en place de la nouvelle Commission Electorale Indépendante (CEI), ce dialogue devra être ouvert et inclusif en vue de doter notre pays d'un code électoral adéquat. La démocratie ivoirienne devra sortir renforcée de ce processus, car nous devons tourner définitivement la page des crises post-électorales. Pour terminer, je demande aux membres du Gouvernement d'être régulièrement sur le terrain. Vous devez œuvrer à la préservation de la paix, de la cohésion sociale, de l'entente cordiale, en un mot

du « VIVRE ENSEMBLE » qui doit demeurer le leitmotiv de notre parti, le RHDP. Je vous demande également de poursuivre les réformes, notamment en matière de gouvernance, de gestion des finances publiques, d'amélioration du climat des affaires, de développement des infrastructures et du capital humain. Nous devons préserver la stabilité macroéconomique ainsi que les grands équilibres de nos finances publiques tout en poursuivant le progrès social auquel nos populations aspirent. J'attends donc de chacune et de chacun de vous, de l'action et des résultats, dans le strict respect de la programmation financière arrêtée. C'est sur ces mots que je voudrais clore mon propos, en vous réitérant mes félicitations et en vous encourageant à poursuivre la dynamique du développement de notre pays. ■
Bonne et heureuse année 2020 !

Gon Coulibaly : “ 2020 sera une année d'actions fortes ”

La tenue du premier Conseil des Ministres de l'année 2020, m'offre l'agréable occasion de vous adresser, au nom du gouvernement et en mon nom propre, nos vœux les meilleurs de santé, de paix et de bonheur pour cette nouvelle année. Ces vœux s'adressent également à votre épouse, Madame Dominique Ouattara, Première Dame, aux membres de votre famille et à tous ceux qui vous sont chers. Que Dieu, le Tout-Puissant et le Très Miséricordieux vous accorde sa faveur et sa protection pour le succès édatant de votre mission au service de notre beau pays, la Côte d'Ivoire. Vous me permettez d'adresser également à Monsieur le Vice-Président de la République, nos vœux de bonne et heureuse année.

Excellence Monsieur le Président de la République, Je voudrais, au nom de l'ensemble des membres du gou-

vernement, vous exprimer toute notre admiration pour votre message à la Nation, le 31 décembre 2019, retraçant les avancées notables enregistrées par notre pays depuis 2011, et les perspectives qui s'ouvrent pour nos compatriotes, avec une Côte d'Ivoire en paix, stable et en développement. C'est le lieu d'exprimer également toute notre fierté d'avoir le privilège d'être à vos côtés. Par ailleurs, sous votre haute autorité, l'année 2019, qui vient de s'achever, s'est caractérisée par la poursuite des investissements dans les infrastructures structurantes, la mise en œuvre des réformes, en vue de la transformation structurelle de notre économie, et le renforcement de l'action sociale pour l'amélioration significative des conditions de vie des populations ivoiriennes. Dans ce sens, un accent tout particulier a été mis, au cours de l'année écoulée, sur l'exécution du Programme Social du Gouvernement (PSGouv), d'un coût initial de 727, 5 milliards de FCFA, que vous



avez décidé de porter à 1000 milliards de FCFA sur deux (2) ans. A cela s'ajoutent, au plan macroéconomique, les efforts soutenus pour le respect de la contrainte budgétaire qui devrait se traduire par un déficit budgétaire de 3% du PIB à fin 2019, conformément à l'engagement pris par le gouvernement avec le Fonds Monétaire International (FMI),

dans le cadre du Programme Economique et Financier (PEF).
Excellence Monsieur le Président de la République, Dans la programmation annuelle des activités, il est respectueusement proposé la tenue d'un séminaire gouvernemental pour la fin du mois de janvier 2020 qui permettra d'adopter le Programme

d'Actions Prioritaires (PAP) du gouvernement pour l'année nouvelle. S'agissant tout particulièrement des élections, les diligences y relatives seront rigoureusement exécutées. Conformément à vos instructions, le gouvernement ouvrira donc, dès ce mois de janvier, le dialogue avec les partis politiques et la société civile sur le nouveau code électoral devant régir les prochains scrutins. Le cycle électoral vertueux dans lequel est installé notre pays depuis 2015 doit se renforcer davantage, afin de bannir définitivement de notre vie politique le spectre des violences électorales. C'est le lieu pour nous de vous exprimer notre soutien total et de vous réaffirmer la mobilisation du gouvernement, rassemblé et uni à vos côtés, pour mener le combat pour le renforcement et la préservation des Institutions de la République contre toute tentative de déstabilisation, d'où qu'elle vienne, et tout acte de nature à troubler la quiétude des populations.

Excellence Monsieur le Président de la République, 2020 sera une année d'actions fortes, afin de maintenir la trajectoire de l'émergence sur laquelle notre pays est engagé de manière irréversible. Notre détermination reste intacte pour mériter, par le travail et la rigueur, la confiance que vous avez bien voulu placer en chacun de nous, membres du gouvernement. Notre conviction reste également forte, qu'au regard du bilan plus qu'élogieux de votre gouvernance depuis 2011, notre parti de rassemblement, le RHDP, continuera de bénéficier de la confiance du peuple ivoirien, afin de poursuivre, dans la paix et la fraternité, l'œuvre de développement de la Côte d'Ivoire, au cours des prochaines années. C'est sur cette note d'espoir que je voudrais clore mon propos en vous renouvelant mes vœux les meilleurs pour cette année 2020 ■

Les membres du Conseil d'administration du Fonds d'entretien routier nommés

Le mercredi 08 janvier 2020, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h00 à 13h30, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUARTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

A/- Mesures Générales

- Projets de loi et d'ordonnance

- Projets de décrets

B/- Mesure Individuelle

C/- Communications

D/- Divers

A/- MESURES GENERALES

PROJETS DE LOI ET D'ORDONNANCE

Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une ordonnance portant réduction du taux du droit unique de sortie applicable aux produits des entreprises de transformation de cacao, ainsi que son projet de loi de ratification.

Cette ordonnance vise à apporter des précisions sur le texte précédemment adopté sur le même objet, notamment les conditions et les bénéficiaires des abattements.

En outre, elle assujettit le bénéfice des taux réduits à la signature préalable d'une convention entre l'Etat et les entreprises productrices, en vue d'assurer l'efficacité économique de la présente ordonnance. La mise en œuvre de ce texte devrait permettre d'accélérer l'atteinte d'un taux de transformation de fèves de cacao de 50%.

PROJETS DE DECRETS

1- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'accord de prêt CHINA EXIMBANK PBC n° (2019) 11 total n° (494) d'un montant total de deux cent quatre-vingt-cinq millions neuf cent vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-dix-huit virgule cinquante-trois (285 928 798,53) dollars US, soit environ cent soixante-neuf milliards quatre cent trente et un millions cinq cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf (169 431 519 889) francs CFA, conclu

le 09 octobre 2019, entre la Banque d'Export-Import de Chine (EXIMBANK CHINE) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du projet d'aménagement hydroélectrique de Gribo-Popoli.

Ce projet, prévu sur le fleuveassandra en aval du site du barrage de Soubré, permettra d'augmenter la part de la production d'électricité d'origine hydraulique dans le parc de production de 112 MW de puissance et de 580 GWh de production. En outre, il contribuera à réduire le coût moyen du kilowattheure produit sur l'ensemble du parc.

2- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère du Plan et du Développement, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Ville, le Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté deux (02) décrets :
 • un décret portant ratification de l'accord de mandat (étape de préparation et de supervision) n° CIV-1008 d'un montant total de deux millions huit cent dix mille (2 810 000) euros, soit un milliard huit cent quarante-trois millions deux cent trente-neuf mille cent soixante-dix (1 843 239 170) francs CFA, conclu le 18 octobre 2019, entre la Banque Islamique de Développement (BID) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du projet d'assainissement dans la ville d'Abidjan et dans onze (11) villes secondaires ;

• un décret portant ratification de l'accord de mandat (étape de mise en œuvre) n° CIV-1008 d'un montant total de quarante millions deux cent cinquante mille (40 250 000) euros, soit vingt-six milliards quatre cent deux millions deux cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante (26 402 269 250) francs CFA, conclu le 18 octobre 2019, entre la Banque Islamique de Développement (BID) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du projet d'assainissement dans la ville d'Abidjan et dans onze (11) villes secondaires.

Il est prévu, grâce à ces différents financements, la construction d'une usine compacte de digestion méthanique des boues de vidange d'une capacité de 500 m³/j à Abidjan-Sud, la construction d'une station de traitement de boues de vidange de 500 m³/j à Abidjan-Ouest et à Abidjan-Est, la construction d'une station de traitement de boues de vi-

dange de 200 m³/j à Bouaké et de 100 m³/j dans plusieurs Chefs-lieux de Région, à savoir Abengourou, Bondoukou, Daloa, Daoukro, Dimbokro, Gagnoa, Man, Odienné, Ségouéla et Soubré.

Les réalisations permettront de protéger durablement les populations contre les maladies hydriques et de préserver l'environnement contre la pollution.

3- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Ville, le Ministère de l'Hydraulique et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'accord de prêt GCL EXIMBANK n° (2019) 13 total n° (684) d'un montant d'un milliard neuf cent soixante-treize millions sept cent onze mille cinq cent trente-trois (1 973 711 533) yuans, soit environ cent soixante-six milliards trois cent soixante-trois millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent quarante-deux (166 363 485 142) francs CFA, conclu le 13 novembre 2019, entre la Banque d'Export-Import de Chine (EXIMBANK CHINE) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du projet de renforcement de l'alimentation en eau potable des villes de Bouafé, Boundiali, Daloa, Diva, Grand-Lahou, Katiola, Mankono, Odienné, Sassandra, Ségouéla, Tanda, Touba, ainsi que des localités environnantes.

Ce projet comprend la construction de stations de traitement d'eaux de surface, la construction de stations de reprise, de réservoirs au sol et de réservoirs surélevés, ainsi que la réalisation de conduites de refoulement et l'extension des réseaux de distribution, en vue de garantir et de pérenniser l'accès à l'eau potable aux populations des douze (12) villes ci-dessus citées.

4- Au titre du Ministère de la Promotion de la Riziculture, en liaison avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant dissolution de l'Office National de Développement de la Riziculture, en abrégé « ONDR ».

L'ONDR est dissous compte tenu de la mise en place effective de l'Agence pour le Développement de la Filière Riz, en abrégé ADERIZ, qui en assure désormais les mis-

sions, conformément au décret n° 2018-10 du 10 février 2018 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'ADERIZ.

5- Au titre du Ministère des Mines et de la Géologie, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret autorisant l'extension du périmètre du permis de recherche minière n°558 valable pour l'or, attribué à la société « LA MANCHA COTE D'IVOIRE SARL » à Floleu, dans le Département de Zouan-hounien.

Conformément au code minier, le périmètre du permis de recherche minière n° 558 est agrandi, à la demande de l'opérateur minier, de 24,5 km² pour une superficie totale de 128,2 km². Cette mesure ne modifie pas la durée de validité du permis fixée à trois (03) ans.

6- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant désignation des responsables de programmes des Ministères et Secrétariats d'Etat.

En application de la nouvelle législation sur la gestion financière et budgétaire basée sur le mode budget-programme, ce décret désigne pour chaque Ministère et Secrétariat d'Etat, les responsables de programmes qui auront à charge l'élaboration de la stratégie et du budget des programmes, le pilotage des programmes et l'élaboration des rapports annuels de performance.

Il prévoit, avant leur prise de fonction effective, en qualité de responsable de programme, la signature d'un contrat de performance entre le Ministre ou le Secrétaire d'Etat, Ordonnateur principal des crédits, et chacun des responsables de programmes relevant du Ministère ou du Secrétariat d'Etat. Ce contrat fixe les résultats à atteindre conformément au projet annuel de performance et aux modalités de financement des programmes.

7- Au titre du Ministère de la Promotion des PME, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté deux (02) décrets :

• un décret portant dissolution du Nouveau Fonds de Garan-

tie des Crédits aux Entreprises Ivoiriennes (NFGCEI) ;

• un décret portant organisation et fonctionnement du Fonds de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises.

Ces décrets concourent à mettre en place, au sein des établissements financiers, en remplacement du NFGCEI, un fonds de garantie des crédits aux entreprises ivoiriennes, en vue de faciliter davantage l'accès des PME au financement bancaire de façon à soutenir leur compétitivité sur les marchés national et international. Plus précisément, ce fonds est destiné à garantir les crédits consentis par les établissements bancaires aux PME nationales dont le capital est détenu à concurrence de plus de 50% par des ivoiriens. Il est également conçu, afin d'accorder une garantie aux engagements par signature pris par les établissements bancaires en faveur des PME ivoiriennes.

B/- MESURE INDIVIDUELLE

Au titre du Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier, en liaison avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté un décret portant nomination des Membres du Conseil d'Administration de la Société d'Etat dénommée « Fonds d'Entretien Routier », en abrégé « FER ».

Ainsi sont nommés les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Djédjé BAGNON, représentant le Président de la République ;

- Monsieur Siélé SILUE, représentant le Premier Ministre ;

- Monsieur BAMBA Seydou, représentant le Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

- Monsieur YAO Aristide Armand, représentant le Ministre chargé de l'Équipement et de l'Entretien Routier

- Monsieur KOUAKOU Kouakou Romain, représentant le Ministre chargé des Transports ;

- Monsieur DIMBA Pierre, représentant l'AGEROUTE;

- Madame BLA Semahe Nadine, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie ;

- Monsieur DOUKOUA Godé, représentant la Fédération des Associations des Consommateurs ;

- Monsieur Brahima DIABY, représentant le Haut Conseil du Patronat des Entreprises de Transport Routier ;

- Monsieur KONE Vaffi, repré-

sentant la Fédération des Syndicats des Chauffeurs de Côte d'Ivoire ;

- Madame AKA Tatiana, représentant le Groupement Professionnel de l'Industrie du Pétrole (GPP) ;

- Monsieur LAVRY Martin Evariste, représentant la Chambre d'Agriculture.

C/- COMMUNICATIONS

1- Au titre du Ministère du Plan et du Développement, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une communication relative à la contribution de la Côte d'Ivoire aux différents fonds de l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne en abrégé « AFRISTAT ».

Créé en septembre 1993, Afristat a pour missions de conseiller les Instituts Nationaux de Statistiques des Etats membres de la Zone Franc et de soutenir leurs actions en matière statistique. Les appuis techniques de l'organisation contribuent fortement au développement interne et participent pour une large part à l'harmonisation et à la compétitivité statistique aux niveaux sous régional et régional.

Le Conseil a instruit le Ministre du Plan et du Développement et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de prendre les mesures nécessaires, afin d'honorer les engagements de la Côte d'Ivoire auprès de cette institution.

2- Au titre du Ministère du Plan et du Développement ;

Le Conseil a adopté une communication relative à la rénovation pédagogique de l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA).

La rénovation pédagogique de l'ENSEA s'inscrit dans le cadre des mutations de l'environnement du Réseau des Ecoles de formation Statistique Africaine (RESA) marquées par des transformations académiques, technologiques et l'évolution du métier de statisticien et de spécialiste d'analyse des données qui exigent une adaptation de la qualité des enseignements. Face à ces enjeux, l'ENSEA a décidé de procéder, avec l'appui du Gouvernement, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers, à la rénovation des programmes existants et à l'ouverture de nouvelles filières de formation initiale et continue, afin d'adapter l'offre de formation statistique proposée aux

nouvelles attentes du secteur privé, du secteur public et de la société en général.

Débutée en 2017 pour une période de deux (02) ans, cette rénovation pédagogique a abouti à la création d'une nouvelle filière de techniciens supérieures de niveau BAC+3, appelés Analystes Statisticiens, à l'ouverture d'une formation doctorale et à la mise en place de la formation à distance.

3- Au titre du Ministère des Transports, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une communication relative au plan pour la compétitivité de la Compagnie Nationale Air Côte d'Ivoire (ACI).

Six (06) ans après le début de ses opérations en janvier 2013, la Compagnie Nationale Air Côte d'Ivoire est devenue l'une des entreprises aéroportuaires leaders et de référence en Afrique de l'Ouest avec une part de marché de 52% et un chiffre d'affaires annuel de quatre-vingt-dix (90) milliards de francs CFA.

Aussi, en vue de soutenir la rentabilité et de garantir la pérennité de cette compagnie nationale qui contribue fortement à la dynamique de l'activité aéroportuaire locale, le Conseil a adopté un plan d'optimisation de la compétitivité de Air Côte d'Ivoire. Au regard des enjeux économiques de ce plan d'optimisation, le Conseil a instruit le Ministre des Transports et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de prendre les dispositions idoines pour sa mise en œuvre dans les meilleurs délais.

4- Au titre du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, en liaison avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté une communication relative à l'état d'avancement et aux perspectives de la mise en œuvre de la loi relative au bail à usage d'habitation.

La loi relative au bail à usage d'habitation, entrée en vigueur en juin 2018, répond à la volonté du Gouvernement de rééquilibrer les rapports entre les parties au contrat, de lutter contre la flambée du coût des loyers, notamment dans la ville d'Abidjan, et d'assurer un meilleur contrôle de l'Administration en la matière. A cet effet, elle fait notamment obligation aux parties de conclure le contrat de bail par écrit, de l'enregistrer auprès de l'administration fis-

cale et exige du bailleur de limiter à deux (02) mois maximum, les avances et les dépôts de garantie de loyers.

Dans cet élan, au-delà des activités de sensibilisation des différents acteurs, la loi de finances de l'année 2020, dans son annexe fiscale, a révisé à la hausse l'amende infligée aux bailleurs ne respectant pas les limites maximales d'avance de loyers et de cautionnement. La taxe de 20% sur l'excédent des sommes perçues par le bailleur, prévue initialement, a été portée au triple du montant de l'excédent perçu.

Aussi, le Conseil a instruit le Ministre chargé du Logement à l'effet d'élaborer de façon diligente les textes réglementaires complémentaires avec un contrat de bail type intégrant les obligations des parties, telles que définies par la loi, en vue d'en assurer la pleine applicabilité.

5- Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique;

Le Conseil a adopté une communication relative à la commémoration de la 67^e Journée Mondiale des Lépreux.

La cérémonie officielle de l'édition 2020, initialement prévue pour le 26 janvier 2020, se tiendra le 29 février 2020 à Gagnoa, dans la région du Goh. A cette occasion, les populations du Département de Gagnoa, dont le District sanitaire a enregistré vingt-cinq (25) nouveaux cas de lépre durant l'année 2019, seront particulièrement sensibilisées sur la maladie et les avantages du dépistage précoce. Diverses actions de solidarité sont également prévues à l'endroit des malades de la lépre.

D- DIVERS

Au titre du Ministère des Transports ;

Suite à la découverte du corps sans vie d'un adolescent dans le train d'atterrissage de l'avion qui a effectué le vol AF703 d'Abidjan à Paris dans la nuit du mardi 07 au mercredi 08 janvier 2020, une Commission d'investigation dirigée par l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) a été mise en place.

Tout en exprimant sa profonde compassion, le Conseil a instruit le Ministre des Transports et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de prendre toutes les dispositions nécessaires pour élucider ce drame et proposer des mesures appropriées.

Fait à Abidjan, le 08 janvier 2020

Sidi Tiémoko TOURÉ

Ministre de la Communication et des Médias,

Porte-parole du Gouvernement
rteparolat@communication.gouv.ci

L'éditorial de **Venance Konan**

Suite de la page 1

Monsieur Nyamsi, ça suffit !

Il a épousé une Ivoirienne, mais depuis un certain nombre d'années, il vit en France où il enseigne la philosophie dans un lycée. Il est aussi un conseiller très écouté de l'ancien président de notre parlement, M. Guillaume Soro Kigbafori. Lorsque ce dernier était en d'excellents termes avec le Chef de l'État, M. Alassane Ouattara, Franklin Nyamsi se vantait de pouvoir serrer la main au Président ivoirien. C'était avec fierté qu'il affichait sur les réseaux sociaux la photo de sa poignée de main avec notre Président. Depuis que M. Soro a décidé de suivre sa propre voie et d'être un opposant au pouvoir ivoirien, M. Nyamsi l'a suivi sur ce chemin et est devenu le plus virulent des détracteurs du chef de notre État. Il est devenu aussi en quelque sorte le chien de garde de M.

Mais l'on peut acquérir une bonne éducation à tout âge. Tout dépend de qui l'on fréquente. M. Nyamsi n'a pourtant qu'à regarder ce qui se passe dans le pays où il vit. En France, les adversaires politiques les plus irréductibles se parlent avec fermeté, voire âpreté, mais toujours avec courtoisie. Et lorsqu'un homme politique veut insulter un adversaire, il le fait avec une élégance qui souvent force le respect. Mais tout cela relève d'un niveau de culture qui visiblement est loin d'être celui de notre ami Nyamsi. Courtoisie et élégance sont à l'évidence des notions qui sont absentes de son lexique. Je plains sincèrement les élèves qu'il enseigne. De nombreux Français se plaignent de la mauvaise éducation des jeunes gens d'aujourd'hui. Ils savent maintenant d'où cela provient. Faut-il

Monsieur Guillaume Soro Kigbafori, vous aspirez à diriger le peuple de Côte d'Ivoire un jour... En fait, je vous soupçonne de vous délecter de ses injures. Alors, c'est avec un mercenaire de l'acabit de Franklin Nyamsi que vous comptiez diriger la Côte d'Ivoire comme vous le rêviez ?

Soro, celui qui sort les crocs lorsqu'il pense que l'on veut s'attaquer à son maître. Gare à celui qui ose critiquer M. Soro ou marque un quelconque désaccord avec lui ! Il aura droit à une volée de bois vert de la part de M. Nyamsi sur les réseaux sociaux et dans tous les médias qui lui accordent de l'espace. Tout cela est du droit de M. Nyamsi. Oui, il a le droit de ne pas être d'accord avec le pouvoir ivoirien, d'être aussi critique envers lui s'il le souhaite. Mais là où le citoyen ivoirien que je suis ne peut plus le suivre, c'est lorsqu'il injurie publiquement celui qui nous représente, nous Ivoiriens, à savoir le Président de la République, le chef de la nation. Non, M. Nyamsi, ça suffit maintenant ! Nous ne pouvons plus vous permettre d'injurier le Chef de notre État sur la place publique sans broncher. Rassurez-vous, nous ne tomberons pas dans les injures comme vous, puisque notre éducation ne nous permet pas d'agir ainsi à l'encontre de qui que ce soit, fut-il l'adversaire le plus redoutable. Mais sachez qu'en Côte d'Ivoire, pays que vous connaissez bien, notre culture nous impose de respecter les aînés et ceux qui nous dirigent. Les respecter ne signifie pas les suivre aveuglément et s'abstenir de les critiquer, mais cela signifie ne pas les insulter, voire les injurier sur la place publique comme vous le faites. C'est en fait une question de politesse, laquelle tient de l'éducation que l'on a reçue. L'on peut légitimement s'interroger sur celle que vous avez reçue.

s'étonner lorsque ces jeunes gens sont formés par des sagouins ? Monsieur Guillaume Soro Kigbafori, vous aspirez à diriger le peuple de Côte d'Ivoire un jour. Il est vrai que vous avez en ce moment quelques ennuis avec le pouvoir actuel, mais dans ce pays où nous avons vu tous les retournements possibles, aucune situation n'est définitive. Sachez cependant que votre entourage révèle qui vous êtes. Si l'on ne peut affirmer avec certitude que vous avez instrumentalisé votre conseiller pour mordre et injurier vos adversaires, vous ne pouvez cependant pas nier savoir ce qu'il fait. En fait, je vous soupçonne de vous délecter de ses injures. Alors, c'est avec un mercenaire de l'acabit de Franklin Nyamsi que vous comptiez diriger la Côte d'Ivoire comme vous le rêviez ? Non, sérieusement ? Si c'est ainsi que vous traitez le Président du pays que vous voulez un jour gouverner, ainsi que tous vos adversaires réels et imaginaires, nous pouvons deviner le sort que vous nous réserveriez si vous arriviez au pouvoir un jour. Et l'on ne peut s'empêcher de penser à ces pauvres gens qui avaient été enfermés dans des containers par certains de vos sbires jusqu'à ce que mort s'ensuive lorsque vous dirigez la rébellion au nord de la Côte d'Ivoire. Non, Monsieur Guillaume Soro, Franklin Nyamsi ne vous rend pas service. Si vous voulez que l'on vous prenne au sérieux dans ce pays, au point de songer à vous en confier un jour la destinée, vous devriez vous en séparer ■

nouvelles attentes du secteur privé, du secteur public et de la société en général.

Débutée en 2017 pour une période de deux (02) ans, cette rénovation pédagogique a abouti à la création d'une nouvelle filière de techniciens supérieures de niveau BAC+3, appelés Analystes Statisticiens, à l'ouverture d'une formation doctorale et à la mise en place de la formation à distance.

3- Au titre du Ministère des Transports, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une communication relative au plan pour la compétitivité de la Compagnie Nationale Air Côte d'Ivoire (ACI).

Six (06) ans après le début de ses opérations en janvier 2013, la Compagnie Nationale Air Côte d'Ivoire est devenue l'une des entreprises aéroportuaires leaders et de référence en Afrique de l'Ouest avec une part de marché de 52% et un chiffre d'affaires annuel de quatre-vingt-dix (90) milliards de francs CFA.

Aussi, en vue de soutenir la rentabilité et de garantir la pérennité de cette compagnie nationale qui contribue fortement à la dynamique de l'activité aéroportuaire locale, le Conseil a adopté un plan d'optimisation de la compétitivité de Air Côte d'Ivoire. Au regard des enjeux économiques de ce plan d'optimisation, le Conseil a instruit le Ministre des Transports et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de prendre les dispositions idoines pour sa mise en œuvre dans les meilleurs délais.

4- Au titre du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, en liaison avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté une communication relative à l'état d'avancement et aux perspectives de la mise en œuvre de la loi relative au bail à usage d'habitation.

La loi relative au bail à usage d'habitation, entrée en vigueur en juin 2018, répond à la volonté du Gouvernement de rééquilibrer les rapports entre les parties au contrat, de lutter contre la flambée du coût des loyers, notamment dans la ville d'Abidjan, et d'assurer un meilleur contrôle de l'Administration en la matière. A cet effet, elle fait notamment obligation aux parties de conclure le contrat de bail par écrit, de l'enregistrer auprès de l'administration fis-

cale et exige du bailleur de limiter à deux (02) mois maximum, les avances et les dépôts de garantie de loyers.

Dans cet élan, au-delà des activités de sensibilisation des différents acteurs, la loi de finances de l'année 2020, dans son annexe fiscale, a révisé à la hausse l'amende infligée aux bailleurs ne respectant pas les limites maximales d'avance de loyers et de cautionnement. La taxe de 20% sur l'excédent des sommes perçues par le bailleur, prévue initialement, a été portée au triple du montant de l'excédent perçu.

Aussi, le Conseil a instruit le Ministre chargé du Logement à l'effet d'élaborer de façon diligente les textes réglementaires complémentaires avec un contrat de bail type intégrant les obligations des parties, telles que définies par la loi, en vue d'en assurer la pleine applicabilité.

5- Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique;

Le Conseil a adopté une communication relative à la commémoration de la 67^e Journée Mondiale des Lépreux.

La cérémonie officielle de l'édition 2020, initialement prévue pour le 26 janvier 2020, se tiendra le 29 février 2020 à Gagnoa, dans la région du Goh. A cette occasion, les populations du Département de Gagnoa, dont le District sanitaire a enregistré vingt-cinq (25) nouveaux cas de lépre durant l'année 2019, seront particulièrement sensibilisées sur la maladie et les avantages du dépistage précoce. Diverses actions de solidarité sont également prévues à l'endroit des malades de la lépre.

D- DIVERS

Au titre du Ministère des Transports ;

Suite à la découverte du corps sans vie d'un adolescent dans le train d'atterrissage de l'avion qui a effectué le vol AF703 d'Abidjan à Paris dans la nuit du mardi 07 au mercredi 08 janvier 2020, une Commission d'investigation dirigée par l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) a été mise en place.

Tout en exprimant sa profonde compassion, le Conseil a instruit le Ministre des Transports et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de prendre toutes les dispositions nécessaires pour élucider ce drame et proposer des mesures appropriées.

Fait à Abidjan, le 08 janvier 2020

Sidi Tiémoko TOURÉ

Ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du Gouvernement
rteparolat@communication.gouv.ci

L'éditorial de **Venance Konan**

Suite de la page 1

Monsieur Nyamsi, ça suffit !

Il a épousé une Ivoirienne, mais depuis un certain nombre d'années, il vit en France où il enseigne la philosophie dans un lycée. Il est aussi un conseiller très écouté de l'ancien président de notre parlement, M. Guillaume Soro Kigbafori. Lorsque ce dernier était en d'excellents termes avec le Chef de l'État, M. Alassane Ouattara, Franklin Nyamsi se vantait de pouvoir serrer la main au Président ivoirien. C'était avec fierté qu'il affichait sur les réseaux sociaux la photo de sa poignée de main avec notre Président. Depuis que M. Soro a décidé de suivre sa propre voie et d'être un opposant au pouvoir ivoirien, M. Nyamsi l'a suivi sur ce chemin et est devenu le plus virulent des détracteurs du chef de notre État. Il est devenu aussi en quelque sorte le chien de garde de M.

Mais l'on peut acquérir une bonne éducation à tout âge. Tout dépend de qui l'on fréquente. M. Nyamsi n'a pourtant qu'à regarder ce qui se passe dans le pays où il vit. En France, les adversaires politiques les plus irréductibles se parlent avec fermeté, voire âpreté, mais toujours avec courtoisie. Et lorsqu'un homme politique veut insulter un adversaire, il le fait avec une élégance qui souvent force le respect. Mais tout cela relève d'un niveau de culture qui visiblement est loin d'être celui de notre ami Nyamsi. Courtoisie et élégance sont à l'évidence des notions qui sont absentes de son lexique. Je plains sincèrement les élèves qu'il enseigne. De nombreux Français se plaignent de la mauvaise éducation des jeunes gens d'aujourd'hui. Ils savent maintenant d'où cela provient. Faut-il

Monsieur Guillaume Soro Kigbafori, vous aspirez à diriger le peuple de Côte d'Ivoire un jour... En fait, je vous soupçonne de vous délecter de ses injures. Alors, c'est avec un mercenaire de l'acabit de Franklin Nyamsi que vous comptiez diriger la Côte d'Ivoire comme vous le rêviez ?

Soro, celui qui sort les crocs lorsqu'il pense que l'on veut s'attaquer à son maître. Gare à celui qui ose critiquer M. Soro ou marque un quelconque désaccord avec lui ! Il aura droit à une volée de bois vert de la part de M. Nyamsi sur les réseaux sociaux et dans tous les médias qui lui accordent de l'espace. Tout cela est du droit de M. Nyamsi. Oui, il a le droit de ne pas être d'accord avec le pouvoir ivoirien, d'être aussi critique envers lui s'il le souhaite. Mais là où le citoyen ivoirien que je suis ne peut plus le suivre, c'est lorsqu'il injurie publiquement celui qui nous représente, nous Ivoiriens, à savoir le Président de la République, le chef de la nation. Non, M. Nyamsi, ça suffit maintenant ! Nous ne pouvons plus vous permettre d'injurier le Chef de notre État sur la place publique sans broncher. Rassurez-vous, nous ne tomberons pas dans les injures comme vous, puisque notre éducation ne nous permet pas d'agir ainsi à l'encontre de qui que ce soit, fut-il l'adversaire le plus redoutable. Mais sachez qu'en Côte d'Ivoire, pays que vous connaissez bien, notre culture nous impose de respecter les aînés et ceux qui nous dirigent. Les respecter ne signifie pas les suivre aveuglément et s'abstenir de les critiquer, mais cela signifie ne pas les insulter, voire les injurier sur la place publique comme vous le faites. C'est en fait une question de politesse, laquelle tient de l'éducation que l'on a reçue. L'on peut légitimement s'interroger sur celle que vous avez reçue.

s'étonner lorsque ces jeunes gens sont formés par des sagouins ? Monsieur Guillaume Soro Kigbafori, vous aspirez à diriger le peuple de Côte d'Ivoire un jour. Il est vrai que vous avez en ce moment quelques ennuis avec le pouvoir actuel, mais dans ce pays où nous avons vu tous les retournements possibles, aucune situation n'est définitive. Sachez cependant que votre entourage révèle qui vous êtes. Si l'on ne peut affirmer avec certitude que vous avez instrumentalisé votre conseiller pour mordre et injurier vos adversaires, vous ne pouvez cependant pas nier savoir ce qu'il fait. En fait, je vous soupçonne de vous délecter de ses injures. Alors, c'est avec un mercenaire de l'acabit de Franklin Nyamsi que vous comptiez diriger la Côte d'Ivoire comme vous le rêviez ? Non, sérieusement ? Si c'est ainsi que vous traitez le Président du pays que vous voulez un jour gouverner, ainsi que tous vos adversaires réels et imaginaires, nous pouvons deviner le sort que vous nous réserveriez si vous arriviez au pouvoir un jour. Et l'on ne peut s'empêcher de penser à ces pauvres gens qui avaient été enfermés dans des containers par certains de vos sbires jusqu'à ce que mort s'ensuive lorsque vous dirigez la rébellion au nord de la Côte d'Ivoire. Non, Monsieur Guillaume Soro, Franklin Nyamsi ne vous rend pas service. Si vous voulez que l'on vous prenne au sérieux dans ce pays, au point de songer à vous en confier un jour la destinée, vous devriez vous en séparer ■

Être davantage proche des populations

Le social, c'est la proximité, être à l'écoute des populations, connaître leur quotidien, leur expliquer la vision du Chef de l'État et les actions du gouvernement... Mais surtout les rassurer dans cette période où les grelots de la division, de la haine se font entendre. Justement le Chef de l'État n'en veut pas. Il ne veut pas que les populations se fassent peur. Il veut les rassurer sur la bonne marche de la nation. Ces messages de paix, de cohésion sociale, de rassemblement autour de la mère-patrie, les ministres du gouvernement doivent les porter aux populations. Voilà la mission que le Président de la République assigne à ses collaborateurs, à l'issue du premier Conseil des ministres de l'année 2020 qui s'est tenu hier 8 janvier, au palais présidentiel d'Abidjan-Plateau.

En effet, cette adresse aux membres du gouvernement est une tradition où à chaque début d'année le Président de la République réaffirme sa vision et donne ses orientations à ses collaborateurs.



Le Chef de l'Etat a félicité les membres du gouvernement pour ce qui a été déjà fait. Il leur a demandé d'aller encore plus loin

Il a sacrifié à cette tradition hier en demandant aux membres du gouvernement

d'investir le terrain. « Je demande aux membres du gouvernement d'être régulièrement sur le terrain. Vous

devez œuvrer à la préservation de la paix, à la cohésion sociale, l'entente cordiale, en un mot, le vivre-en-

semble qui doit demeurer le leitmotiv de notre parti, le Rassemblement des Houphouëtistes pour la démoc-

ratie et la paix (Rhdp) ». « A vos ordres Monsieur le Président », devront répondre le Premier ministre et son gouvernement. Surtout qu'il leur a demandé plus d'entrain dans leur travail.

Pour le Chef de l'État, il est indéniable que les populations sont au cœur de sa politique de développement. Le programme social qu'il fait mettre en œuvre est la preuve de son attachement au social. Les investissements dans différents domaines en 2019 (accès à l'eau potable, électrification, routes, ...) n'avaient autre but que d'améliorer les conditions de vie des populations. Il en faut davantage. Le Président Ouattara en est bien conscient. C'est pourquoi, il envoie ses "commandos" en mission. C'est également une invitation au gouvernement pour faire en sorte de préserver ces acquis en vue d'une meilleure prise en compte des défis et challenges au cours de cette nouvelle année. ■

GERMAINE BONI

Communiqué

Le Ministre des Transports a été informé ce mercredi 08 janvier 2020 par Air France de la découverte dans le puits du train d'atterrissage du vol AF 703 en provenance d'Abidjan du mardi 07 janvier 2020, par les services de piste de la compagnie à Paris, du corps sans vie d'un passager clandestin. Il s'agirait d'un adolescent de sexe masculin âgé d'environ 17 ans.

Des enquêtes sont ouvertes aussi bien en France qu'en Côte d'Ivoire pour déterminer l'identité du passager ainsi que les circonstances exactes de ce drame.

Outre les enquêtes administratives qui ont débuté immédiatement après l'annonce du drame et dont les résultats sont attendus dans les meilleurs délais, le Ministre des Transports a saisi le procureur de la République d'une plainte contre X pour violation grave des dispositions de sécurité aéroportuaires et mise en danger de la vie d'autrui.

Tous les moyens humains et matériels nécessaires, notamment les vidéos provenant des caméras de surveillance installées dans tout le périmètre aéroportuaire, ont été mis à la disposition de la commission d'investigation.

A ce stade de l'enquête, il ressort déjà qu'aucune intrusion ne s'est opérée sur le parking avion de l'Aéroport International Félix Houphouët-Boigny. Les investigations se poursuivent pour savoir où, à quel moment et si cela est avéré, avec quelles complicités, le passager clandestin a pu accéder au puits du train d'atterrissage de l'avion.

Le Ministre des Transports qui s'est entretenu avec la Direction Générale de Air France en fin d'après-midi, tient à rassurer l'opinion nationale et internationale de ce que cet incident ne remet pas en cause les excellents résultats obtenus ces trois dernières années dans les domaines de la sûreté et de la sécurité aériennes par l'Aéroport International Félix Houphouët-Boigny qui vient justement de passer avec satisfaction le dernier audit de sécurité de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) réalisé il y'a moins d'un mois du 11 au 19 décembre 2019.

Le Ministre des Transports les informe que les dispositions nécessaires sont prises pour que ce type d'incident ne se reproduise plus sur les aéroports ivoiriens.

Le Ministre des Transports exprime enfin la compassion du Gouvernement à la famille du défunt.

Fait à Abidjan le 8 janvier 2020

Amadou KONE
Ministre des Transports

Un enfant retrouvé mort dans le train d'atterrissage d'un vol Abidjan-Paris Une commission d'enquête mise en place

Tôt mercredi, à l'aéroport de Roissy, le corps d'un enfant âgé d'une dizaine d'années » a été découvert dans le train d'atterrissage d'un Boeing 777 d'Air France en provenance d'Abidjan. Une enquête a été ouverte. Le porte-parole du gouvernement, le ministre de la Communication et des Médias, a annoncé hier la mise en place d'une commission d'enquête sous la direction de l'Anac (Autorité nationale de l'aviation civile). Selon des sources, l'avion avait décollé de la capitale économique ivoirienne mardi soir et s'est posé peu après 6 heures à Paris. Le corps du « passager clandestin » a été



découvert aux alentours de 6h40 dans le puits du train d'atterrissage. Sur le site de Rfi, on apprend que ces dernières années, plusieurs personnes, notamment des adolescents en provenance de pays africains, ont été retrouvés morts de froid, ou tragiquement écrasés dans

des soutes de train d'atterrissage. Il faut rappeler que les températures descendent à -50 °C entre 9 000 et 10 000 mètres d'altitude. Les logements de train d'atterrissage ne sont ni chauffés, ni pressurisés ■

E. A.

Présence de soldats chez Wattao Sidi Touré explique

Des soldats ont été aperçus chez le colonel major Issiaka Ouattara, plus connu sous le nom de Wattao, après sa mort. La Toile s'est enflammée et l'on a commencé à parler de perquisition et à faire un lien avec l'affaire Guillaume Soro. L'ancien président de l'Assemblée nationale est accusé d'at-

teinte à l'autorité de l'État. Hier, le porte-parole du gouvernement, répondant aux questions des journalistes, a levé toute équivoque. Il n'y a aucun lien entre la présence de militaires chez le défunt colonel major et l'affaire Guillaume Soro. Il est d'usage, a-t-il dit, que lorsqu'un officier décède, les militaires passent chez lui récupérer son maté-

riel, armes, radio de communication et tout autre objet lié à l'exercice de ses fonctions. "C'est la procédure", a-t-il ajouté. Le colonel major Issiaka Ouattara est décédé dans la nuit de dimanche à lundi aux États-Unis, où il était pour des soins. ■

E. A.

Éducation nationale

La Chine octroie 34 milliards de Fcfa

Un mémorandum d'entente entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, et la société chinoise China Jiangsu International Economic and Technical coopération Group, a été signé, hier.



La ministre Kandia Camara, encadrée par Yé Ning, représentant la partie chinoise et du secrétaire d'État, Brice Kouassi, lors de la cérémonie le 8 janvier à Abidjan Plateau. (PH: DR)



Les deux parties contractantes ont immortalisé ces moments d'expression de la coopération entre la Chine et la Côte d'Ivoire. (PH: DR)

La société China Jiangsu international economic and technical coopération group a pris l'initiative de construire et d'équiper quatre lycées d'excellence dans les villes de Bondoukou, San Pedro, Abengourou et Bouaflé et deux lycées professionnels à Sinfra et Didiévi en vue d'accompagner la Côte d'Ivoire dans ses efforts d'amélioration de l'accès de ses enfants

à l'éducation et à la formation. Le coût de la réalisation de ce projet est estimé à trente-quatre milliards de Fcfa. Soit, vingt milliards pour les quatre lycées d'excellence et quatorze milliards pour les deux lycées professionnels. C'est l'objet de la signature du mémorandum d'entente entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement

technique et de la Formation professionnelle et la société chinoise China Jiangsu International Economic and Technical coopération Group. La cérémonie de signature a eu lieu hier à la Tour D au Plateau, en présence de la ministre en charge de l'Éducation nationale, Kandia Camara, représentant la partie ivoirienne. Elle avait à ses côtés le secrétaire d'État

auprès du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Brice Kouassi. Le groupe chinois était représenté par Mme Yé Ning, Dg de la société. La rencontre a aussi enregistré la présence de Rodrigues El Cheick, consul honoraire de la République de Cabo Verde en Côte d'Ivoire.

Kandia Camara a affirmé qu'elle ne « doute pas de la capacité de ce groupe chinois à mener à bien l'étude de faisabilité, de chercher le financement et de déboucher sur la construction effective du projet ». La ministre a poursuivi en évoquant la coopération exemplaire qui existe entre la République de Côte d'Ivoire et la République populaire de Chine. « Nous sommes très honorés

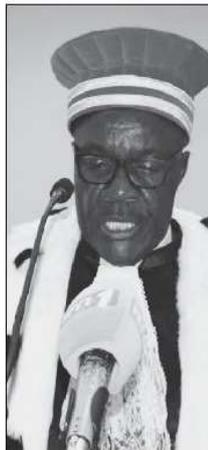
de pouvoir coopérer avec le ministère de l'Éducation nationale de Côte d'Ivoire. Les gouvernements ivoirien et chinois attachent la même importance à l'éducation. Avec le soutien ferme des deux gouvernements, ce projet pourra avancer dans sa mise en œuvre... », a assuré, quant à elle, Yé Ning. ■

ISABELLE SOMIAN

Ohada

Deux nouveaux juges intègrent la cour commune de justice et d'arbitrage

Je déclare solennellement que j'exercerai bien et fidèlement mes fonctions de juge en tout honneur et en toute impartialité et que j'observerai scrupuleusement le secret des délibérations ». C'est par cette formule consacrée que les magistrats Mounetaga Diouf et Sabiou Mamane Naisa venus respectivement du Sénégal et du Niger, ont fait leur déclaration solennelle de prise de fonction devant les juges de la cour commune de justice et d'arbitrage (CCJA) de l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada). Et ce, en son audience solennelle du 7 janvier au siège de la juridiction à Abidjan Plateau. Élus pour un mandat de 7 ans par le conseil des ministres de l'Ohada lors de sa session tenue à Bissau en République de Guinée Bissau, le 1er octobre 2019, les deux nouveaux juges ar-



Les juges Sabiou Mamane Naisa du Niger (à gauche) et Mounetaga Diouf du Sénégal font désormais partie de l'équipe de la CCJA. (PH: DR)



rivent dans un contexte où la cour se retrouve avec un nombre élevé de dossiers

à traiter. « La cour a franchi pour la première fois le cap de 400 dossiers traités en

2019... Nous sommes à ce jour à une moyenne de plus de trois arrêts par juge et par mois », rappelle César Apollinaire Ondo Mve, le président de la CCJA. Qui dans son adresse a rappelé aux nouveaux élus la délicatesse de leurs tâches. D'où son appel à la discipline, la rigueur et au professionnalisme. Le président de la cour a demandé à ses collaborateurs de s'inscrire résolument dans les valeurs inhérentes à leur statut. Aussi, leur a-t-il demandé de se défaire de toute influence ou pression extérieure dans le cadre de l'exercice de leur fonction. « Votre indépendance est limitée par votre soumission à la loi... », conseille le président César Apollinaire Ondo Mve. Les juges Mounetaga Diouf et Sabiou Mamane Naisa, conscients de l'immensité et de la délicatesse de leurs tâches, promettent d'être à la hauteur, dans le strict respect

des dispositions légales qui régissent leur métier. La Cour commune de justice et d'arbitrage de l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (CCJA) est la principale institution de l'Ohada. Elle a été installée

depuis 1998 et a rendu ses premières décisions en 2001. Son siège se trouve à Abidjan en Côte d'Ivoire et comprend dix-sept États membres ■

MARC YEVOU

AVIS DE RECRUTEMENT

SOCIÉTÉ DE SERVICES DANS LE DOMAINE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION RECRUTE COMMERCIAL (H/F)

PROFIL DU POSTE

- Niveau : BTS Gescom / RH COM
- Expérience : 1 an minimum
- Connaître la ville d'Abidjan et avoir une bonne présentation physique
- Être âgé de : 20 à 30 ans
- Permis de conduire : ABCDE
- Être rigoureux, Sérieux et responsable
- Être résident de la zone de la Riviera 2, Palmeraie, Faya, Anono, Mahou, Bonoumin.

Envoyer CV avec photo précisant le lieu d'habitation + lettre de motivation à : sublimlucia@gmail.com

Candidatures féminines vivement encouragées

Artisanat Konaté Sidiki lance le processus d'identification et de financement

Le ministre de l'Artisanat a signé quatre conventions de partenariat pour sortir le secteur de l'informel.

Le ministre de l'Artisanat, Konaté Sidiki, qui n'arrête pas d'interpeller les forces vives de la nation sur la nécessité d'organiser et sortir l'artisanat de l'informel, met les bouchées doubles pour changer la donne. Car, ce secteur, dit-il, représente un potentiel économique parce que pourvoyeur d'emplois. Pour donc se donner les moyens d'atteindre son objectif, Konaté Sidiki a pris plusieurs contacts dont le point culminant a été la signature, récemment, de quatre conventions d'accord, à son cabinet. Ainsi, l'Institut ivoirien de l'entreprise (Inie), la Banque populaire de Côte d'Ivoire, l'Union nationale des coopératives d'épargne de crédit de Côte d'Ivoire (Unacopec-Ci) et



Avec ses différents partenaires, le ministre de l'Artisanat (à gauche) veut réussir le pari de sortir l'artisanat de l'informel. (PH: DR)

Saer Technologie, ont, chacun, contracté avec le ministre de l'artisanat. Évoquant l'identification, le ministre Konaté sidiki estime que cette opération est l'épine dorsale de toute politique de développement du secteur artisanal. Meux, l'identification dans le secteur est une recommandation de l'Uemoa. Raison pour laquelle il a requis l'expertise et le professionnalisme de Saer Technologie. Dont le directeur général, Joseph Samaké, qui partage la même vision que les autorités étatiques, a promis de ne ménager aucun effort dans l'exécution de la mission. La professionnalisation des entreprises, pour la plupart artisanales, sera l'affaire de l'Institut ivoirien de l'entreprise. Représentant 40% de la population ivoirienne et 15% du Pib, le

monde artisanal, dans sa réforme structurelle, a besoin d'un accompagnement financier et surtout d'une véritable politique de bancarisation. L'Unacopec-Ci et la Banque Populaire de Côte d'Ivoire promettent de jouer leur partition à ce niveau. Sidiki Konaté a saisi l'occasion pour annoncer qu'un fonds de garantie de l'artisanat sera logé dans les livres de la Banque populaire de Côte d'Ivoire. Ce fonds permettra à la banque d'accorder des crédits aux entreprises artisanales. Le ministre Sidiki Konaté a réaffirmé l'engagement du Président de la République et le gouvernement à mettre tout en œuvre pour sortir l'artisanat de l'informel. D'où son optimisme à voir se concrétiser les différents accords signés ■

MARC YEVOU

COMMUNIQUÉ

Le Ministre Patrick ACHI, président du Conseil régional de la Mé, invite les présidents des mutuelles de développement des villages de la région à une importante rencontre le jeudi 9 janvier à 19h.

Plus d'infos

08 28 38 14 • 07 07 1271 • 07 92 00 05 • 59 56 71 74

Cartes nationales d'identité (Cni) L'opération de renouvellement lancée dans le Gontougo

Les habitants de la région du Gontougo dont les cartes nationales d'identité (Cni) sont arrivées à expiration ont maintenant la possibilité de se faire établir de nouvelles cartes. En effet, l'opération de renouvellement des cartes nationales d'identité a été lancée hier, mercredi 8 janvier 2020, dans les locaux de la sous-préfecture de Bondoukou. « Nous demandons aux populations du Gontougo de se mobiliser pour la réussite de cette opération dans notre région qui est parmi les 10 retenues pour la phase pilote », a déclaré le secrétaire général de la préfecture de Bondoukou, M. Sylla Moustapha, qui avait à ses côtés les autorités politiques de la ville aux mille mosquées dont le médiateur délégué des régions du Gontougo et du Bounkani, M. Kouassi Tehua. A en croire M. Deza Gnagbo, cadre administratif à l'office national de l'état civil et de l'identification (Oneci) présent à cette cérémonie, cette phase pilote va durer deux semaines



Le ministre Sidiki Diakité met tout en œuvre pour que chaque ivoirien entre en possession de sa carte nationale d'identité.

et permettra de recueillir les observations et éventuelles insuffisances du système. Il précise que les demandeurs doivent être munis de leurs reçus de paiement du timbre et de la carte nationale d'identité qui a atteint la date d'expiration. En outre, M. Deza Gnagbo ajoute que pour les personnes qui ont changé de lieu d'habitation,

un certificat de résidence est exigé. En même temps que Bondoukou, les autres chefs-lieux de département de la région du Gontougo (Tanda, Koun-Fao, Transua, Sandegué) disposent d'un site d'enrôlement pour cette phase pilote ■

MARCEL BÉNIE
CORRESPONDANT RÉGIONAL

Artisanat Konaté Sidiki lance le processus d'identification et de financement

Le ministre de l'Artisanat a signé quatre conventions de partenariat pour sortir le secteur de l'informel.

Le ministre de l'Artisanat, Konaté Sidiki, qui n'arrête pas d'interpeller les forces vives de la nation sur la nécessité d'organiser et sortir l'artisanat de l'informel, met les bouchées doubles pour changer la donne. Car, ce secteur, dit-il, représente un potentiel économique parce que pourvoyeur d'emplois. Pour donc se donner les moyens d'atteindre son objectif, Konaté Sidiki a pris plusieurs contacts dont le point culminant a été la signature, récemment, de quatre conventions d'accord, à son cabinet. Ainsi, l'Institut ivoirien de l'entreprise (Inie), la Banque populaire de Côte d'Ivoire, l'Union nationale des coopératives d'épargne de crédit de Côte d'Ivoire (Unacopec-Ci) et



Avec ses différents partenaires, le ministre de l'Artisanat (à gauche) veut réussir le pari de sortir l'artisanat de l'informel. (PH: DR)

Saer Technologie, ont, chacun, contracté avec le ministre de l'artisanat. Évoquant l'identification, le ministre Konaté sidiki estime que cette opération est l'épine dorsale de toute politique de développement du secteur artisanal. Meux, l'identification dans le secteur est une recommandation de l'Uemoa. Raison pour laquelle il a requis l'expertise et le professionnalisme de Saer Technologie. Dont le directeur général, Joseph Samaké, qui partage la même vision que les autorités étatiques, a promis de ne ménager aucun effort dans l'exécution de la mission. La professionnalisation des entreprises, pour la plupart artisanales, sera l'affaire de l'Institut ivoirien de l'entreprise. Représentant 40% de la population ivoirienne et 15% du Pib, le

monde artisanal, dans sa réforme structurelle, a besoin d'un accompagnement financier et surtout d'une véritable politique de bancarisation. L'Unacopec-Ci et la Banque Populaire de Côte d'Ivoire promettent de jouer leur partition à ce niveau. Sidiki Konaté a saisi l'occasion pour annoncer qu'un fonds de garantie de l'artisanat sera logé dans les livres de la Banque populaire de Côte d'Ivoire. Ce fonds permettra à la banque d'accorder des crédits aux entreprises artisanales. Le ministre Sidiki Konaté a réaffirmé l'engagement du Président de la République et le gouvernement à mettre tout en œuvre pour sortir l'artisanat de l'informel. D'où son optimisme à voir se concrétiser les différents accords signés ■

MARC YEVOU

COMMUNIQUÉ

Le Ministre Patrick ACHI, président du Conseil régional de la Mé, invite les présidents des mutuelles de développement des villages de la région à une importante rencontre le jeudi 9 janvier à 19h.

Plus d'infos

08 28 38 14 • 07 07 1271 • 07 92 00 05 • 59 56 71 74

Cartes nationales d'identité (Cni) L'opération de renouvellement lancée dans le Gontougo

Les habitants de la région du Gontougo dont les cartes nationales d'identité (Cni) sont arrivées à expiration ont maintenant la possibilité de se faire établir de nouvelles cartes. En effet, l'opération de renouvellement des cartes nationales d'identité a été lancée hier, mercredi 8 janvier 2020, dans les locaux de la sous-préfecture de Bondoukou. « Nous demandons aux populations du Gontougo de se mobiliser pour la réussite de cette opération dans notre région qui est parmi les 10 retenues pour la phase pilote », a déclaré le secrétaire général de la préfecture de Bondoukou, M. Sylla Moustapha, qui avait à ses côtés les autorités politiques de la ville aux mille mosquées dont le médiateur délégué des régions du Gontougo et du Bounkani, M. Kouassi Tehua. A en croire M. Deza Gnagbo, cadre administratif à l'office national de l'état civil et de l'identification (Oneci) présent à cette cérémonie, cette phase pilote va durer deux semaines



Le ministre Sidiki Diakité met tout en œuvre pour que chaque ivoirien entre en possession de sa carte nationale d'identité.

et permettra de recueillir les observations et éventuelles insuffisances du système. Il précise que les demandeurs doivent être munis de leurs reçus de paiement du timbre et de la carte nationale d'identité qui a atteint la date d'expiration. En outre, M. Deza Gnagbo ajoute que pour les personnes qui ont changé de lieu d'habitation,

un certificat de résidence est exigé. En même temps que Bondoukou, les autres chefs-lieux de département de la région du Gontougo (Tanda, Koun-Fao, Transua, Sandegué) disposent d'un site d'enrôlement pour cette phase pilote ■

MARCEL BÉNIE
CORRESPONDANT RÉGIONAL

Financement des Pme Le gouvernement adopte la mise en place d'un fonds de garantie

Le Conseil des ministres a adopté, hier, le projet de création du fonds de garantie en vue de faciliter l'accès des Pme aux financements.

Le Conseil des ministres a adopté hier la mise en place d'un fonds de garantie visant à soutenir le développement des Pme. Pour le ministre de la Promotion des Pme, Félix Anoblé, c'est un nouvel horizon qui s'ouvre pour les Pme ivoiriennes, confrontées très souvent aux problèmes de financement. « C'est une lueur d'espoir pour nos Pme. En plus de tout ce que le gouvernement a déjà mis en place pour leur développement, aujourd'hui elles ont un nouvel instrument beaucoup plus important avec ce fonds de garantie », s'est-il félicité à son cabinet. Comme son nom l'indique, le fonds de garantie servira à garantir les prêts que demandent les Pme, que

ce soit au niveau des crédits d'investissement ou d'accompagnement. « Les réticences des banques à financer les Pme font que ces dernières perdent des marchés. Le fonds de garantie vient donc pour participer au risque bancaire afin de donner plus de confiance aux banques. C'est un avantage énorme que les Pme auront avec cet instrument qui vient d'être mis en place », a expliqué le ministre Anoblé. À l'en croire, le fonds démarquera avec un montant de six milliards de F Cfa. Pour passer ensuite aux 30 milliards de F Cfa prévus. La Banque nationale d'investissement (Bni) est la banque principale où sera logé le fonds. Mais des apports d'autres banques ou de partenaires



Félix Anoblé, ministre de la Promotion des Pme, s'est félicité de l'adoption du fonds. (PH: DR)

financiers sont attendus. Aussi, a-t-il précisé, toutes les entreprises répondant aux critères de Pme et détenues par des Ivoiriens ou qui ont un capital détenu à plus de 50% par des Ivoiriens peuvent bénéficier au fonds. « D'ici la fin du mois de janvier, la mise en place administrative et structurelle du fonds sera faite. Et les premiers bénéficiaires seront connus dans ce premier trimestre. Le Chef de l'État en a fait une priorité et nous travaillerons à le déployer le plus rapidement possible », a ajouté le ministre.

Pour Félix Anoblé, le fonds de garantie pourra aussi contribuer à promouvoir la formalisation des entreprises. « On sait qu'une grande partie de l'économie est dans l'informel. C'est pourquoi nous avons travaillé sur le statut de l'entrepreneur qui va être lancé bientôt. Avec la mise en place du présent fonds, nous espérons que cela encouragera les entrepreneurs informels à migrer vers le formel afin d'en bénéficier », a-t-il commenté.

FAUSTIN ÉHOUMAN

Marché des capitaux Une conférence internationale à Abidjan, les 10 et 11 février

La première conférence du Programme conjoint de développement des marchés financiers (J-Cap) se déroulera les 10 et 11 février 2020, au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire, sur le thème : « Investir pour la croissance ». La rencontre rassemblera environ 350 participants venant du monde entier (des experts sur les marchés financiers et décideurs gouvernementaux).

Il sera question de présenter des expériences du monde entier et d'examiner les possibilités de les repiquer. La conférence d'Abidjan proposera également de nouveaux partenariats, des opportunités d'investissement et d'affaires aux participants et permettra de promouvoir les idées innovantes lors des échanges entre les secteurs public et privé et les groupes de travail.

L'accent sera mis sur trois thèmes, qui représentent en fait les objectifs finaux de la conférence. À savoir primo, la création d'un marché performant des obligations d'État. Secundo, le développement du marché des actions et des obligations de sociétés, de Pme et d'institutions financières soumises à la réglementation Bâle II et III et l'expansion. Et tertio, la diversification de la base

d'investisseurs, notamment grâce à la mobilisation des investisseurs étrangers dans les marchés locaux et le développement des fonds de pension nationaux.

C'est le 18 novembre 2019 à Berlin, à l'occasion des travaux du Compact G20 sur l'Afrique, que le directeur général de la Société financière internationale (Sfi), Philippe Le Houérou, au sortir d'un entretien avec le Président Alassane Ouattara, a annoncé à la presse l'organisation de cet événement majeur en Côte d'Ivoire au premier trimestre 2020.

Le J-Cap a été créé en 2017 par la Banque mondiale et la Sfi. Il offre une plateforme permettant aux gouvernements et aux leaders d'entreprise et d'industrie de discuter des principales tendances, des défis et opportunités sur les marchés de capitaux de l'Uemoa. Le J-Cap a également pour but de mobiliser des investissements privés pour financer des secteurs essentiels de l'économie et rendre le marché régional plus attractif pour des investisseurs à long terme. Outre la zone Uemoa, ce programme intervient au Bangladesh, en Indonésie, au Kenya, au Maroc, au Pérou et au Vietnam.

F. ÉHOUMAN

Pôles économiques compétitifs Les potentialités du Nord et de l'Ouest présentées aux investisseurs



Les participants sont appelés à explorer toutes les possibilités d'affaires et de partenariat. (PH: DR)

Les services de la direction générale de l'aménagement du territoire, du développement régional et local du ministère du Plan et du Développement sont à pied d'œuvre, depuis le 7 janvier, à Korhogo pour présenter au secteur privé les opportunités d'investissement issues du programme des Pôles économiques compétitifs (Pec). L'atelier concerne la zone géo-éco-

nomique du nord-ouest regroupant les régions du Poro, du Tchologo, de la Bagoué, du Kabadougou, du Folon, du Worodougou, du Bafing et du Béré. Durant trois jours, il s'agira de fournir au secteur privé les informations pertinentes sur les potentialités non exploitées des régions et les mesures mises en place par les acteurs publics (État et collectivités territoriales) pour favoriser le développe-

ment de leurs activités. Présidant les travaux au nom du préfet de la région du Poro, Djandé Lornng Abou Béchir, secrétaire général de préfecture, a invité les populations, les opérateurs économiques et les responsables locaux à s'impliquer « de façon active dans les échanges, parce que les résultats sont attendus par le gouvernement ». Djandé Lornng Abou Béchir a également salué la partici-

pation massive des différents acteurs, ce qui témoigne, selon lui, qu'ils attachent « du prix à l'ambition du Président de la République qui est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 ». L'engagement du gouvernement à réaliser cette ambition présidentielle a aussi été saluée par Adama Diawara, représentant le président du conseil régional du Poro. S'adressant aux représentants des autres conseils régionaux membres de la zone géo-économique nord-ouest, Adama Diawara a déclaré que le programme des Pec « constitue un soulagement pour les collectivités locales ». Et que « ne pas s'y engager, c'est décider de facto de mettre un frein au développement de sa région ». Pour sa part, Fanta Cissé, 3e adjoint au maire, représentant le premier magistrat de la commune de Korhogo, a exprimé l'enthousiasme des populations devant le caractère concret du programme des Pec, en ce qu'il constitue une boussole claire pour les opérateurs économiques désireux d'investir en province.

ABOUBAKAR BAMBA

Annexe fiscale 2020 D'importantes mesures pour soutenir le développement du secteur privé

Les principales dispositions de l'Annexe fiscale à la Loi de Finances 2020 ont été présentées, hier, par le cabinet Deloitte Côte d'Ivoire, au siège de la Cgeci.

L'annexe fiscale 2020 est rentrée en vigueur depuis le 2 janvier 2020. Elle se veut l'expression de la volonté du gouvernement de favoriser la transformation structurelle de l'économie nationale à travers l'industrialisation du pays, dans un contexte marqué par le basculement au budget-programmes. « Les nouvelles dispositions de l'annexe fiscale 2020 prévoient environ 29 mesures d'exonération de taxes, de suspension de taxes, d'augmentation de taux d'imposition, de suspension et de création de nouvelles taxes ; de précision et d'amélioration de modalité de gestion de l'impôt », a fait remarquer Marc Wabi, directeur général de Deloitte Côte d'Ivoire, en introduction de la présentation que son entreprise a faite de l'annexe fiscale 2020 hier, au siège du patronat ivoirien. Marc Wabia a indiqué également que les nouvelles

mesures fiscales visent à l'atteinte des objectifs que s'est fixés la Côte d'Ivoire dans le Plan national de développement (Pnd) 2016 et 2020 et les Pnd suivants, ainsi que l'approfondissement de la transformation structurelle de l'économie du pays à travers l'industrialisation. Elles prévoient donc un ensemble de mesures pour la promotion des activités industrielles et notamment la transformation des matières premières agricoles en produits finis et semi-finis. « Ces mesures d'incitation ciblées portent sur des secteurs à forte valeur ajoutée et donc à fort rendement fiscal. Elle octroie également des avantages et privilèges fiscaux aux entreprises installées en Côte d'Ivoire, afin de renforcer leur compétitivité », a-t-il souligné. Selon Deloitte Côte d'Ivoire, l'Annexe fiscale 2020 présente 10% de mesures d'augmentation de taux (droits d'accise sur le tabac,



Adama Sall, le représentant du ministre en charge du Budget, entouré des experts de Deloitte et de représentants de l'administration. (PH: DR)

amandes), d'élargissement d'assiette (taxe sur les transferts d'argent) et un maintien d'impôts Tse ; 7% de me-

ures de création d'impôts (Dus sur la cola, taxe sur le Vod) ; et 3% de mesures mettent en place de nou-

velles obligations documentaires (prix de transfert). A l'inverse, notent les experts fiscalistes, 45% des mesures

prises visent à la diminution de la pression fiscale dont 38% de nouvelles exonérations et mesures de faveur ; et 7% de mesures visant la suspension de taxe (Imf, Igr). Par ailleurs, 34% de mesures prises visent une rationalisation, un aménagement et une modernisation du dispositif fiscal (digitalisation). Adama Sall, le représentant du ministre auprès du Premier ministre chargé du Budget et du portefeuille de l'État, Moussa Sanogo, a salué l'initiative prise par Deloitte Côte d'Ivoire d'expliquer l'Annexe fiscale 2020 et ses nouvelles dispositions au secteur privé. Il a rappelé la volonté du gouvernement de maintenir le dialogue avec les opérateurs économiques sur toutes les questions pouvant contribuer à renforcer leur compétitivité ■

DAVID YA

Coopération économique

Les entreprises chinoises renforcent leurs relations avec les partenaires locaux

Elles sont près d'une cinquantaine d'entreprises chinoises qui opèrent en Côte d'Ivoire. Et cela dans plusieurs secteurs d'activité. Toutes, membres de la Chambre de commerce des entreprises chinoises en Côte d'Ivoire. Cette faitière a organisé samedi un gala pour non seulement faire le bilan de l'année 2019 écoulée mais aussi pour annoncer les perspectives de 2020. « Voici le moment de saluer le passé et d'accueillir l'avenir. Avec l'accompagnement des amis de la Chambre et des amis Ivoiriens, la Joie se multiplie...Je voudrais bien exprimer mes remerciements à tous pour vos soutiens qui ont permis à la Chambre de se développer. Et nous, au niveau de la Chambre de commerce, nous continuerons à fournir des services d'une meilleure qualité aux collègues chinois, et à appar-



Les opérateurs économiques chinois ont fait le bilan de leurs activités en Côte d'Ivoire lors d'un gala, samedi. (PH: DR)

ter plus de commodités au peuple ivoirien », a déclaré, à l'entame de la cérémonie, le président de la CCEC-CI, M. Yang Dong. Fondée en 2007 en tant que société civile, la

CCEC-CI est devenue une organisation officielle, reconnue à but non lucratif et une importante plate-forme qui sert aux membres de partager leurs expériences mais aus-

si constituant un pont entre les entreprises chinoises et celles de la Côte d'Ivoire. Au cours de l'année écoulée, la CCEC-CI a pris une part active dans plusieurs secteurs

d'activité. « Au cours de l'année 2019, nous avons vu que l'influence de la CCE-CI augmente dans le renforcement de la solidarité entre des entreprises chinoises et dans la relation ivoiro-chinoise. Dans le cadre de la solidarité, la Chambre a fait don, séance tenante de kits scolaires et une somme de 500 000 Fcfa à l'école primaire de Kpokanhankro (Bouaké). La CCE-CI avait déjà contribué à la mise en état d'un bâtiment de trois classes à cette école. Des tirages au sort d'une tombola ont permis à de nombreux participants au gala de repartir à leurs domiciles, les bras chargés de cadeau. Aussi, dans le cadre de la politique "une ceinture, une route", initiée par le Président Chinois et en vue de renforcer la collaboration avec les partenaires commerciaux locaux, des prix spéciaux ont été attribués à des en-

treprises comme Air Côte d'Ivoire, Bolloré Logistic. Par ailleurs, ce gala a été l'occasion de lancer la fondation des fonds d'aide de la CCEC-CI. « Cette fondation est un cadeau de nouvel an fait d'amour et d'espoir...On souhaite que cette fondation puisse aider ceux qui sont dans le besoin, à savoir les femmes, les enfants ainsi que les entreprises en difficulté », a précisé Yang Dong. Des initiatives saluées par le Conseiller économique de l'ambassade de Chine en Côte d'Ivoire, M. Sun Liang. A noter, la soirée a été agrémentée par la prestation d'artistes comme Lory Melody, Bouhoussou Roland et Kra Pierre jouant au balafon et à la Kora, les guitaristes et chanteurs chinois, Huang Hafeng, Tian Lei et Yu Wenjing ■

GERMAINE BONI